

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 26/09/2019

Reçu en préfecture le 26/09/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190920-D_20190920_07-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 10 septembre 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre, à vingt heures trente-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, , Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Bernard DAUGAN à Joël LORAND et Hervé DREUSLIN à Sonia HUBY.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PIERRARD.

2019-09-20/07 – ECOLE : ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que l'ordinateur portable pour la classe de CE2-CM1-CM2 présente de gros signes de faiblesse, à tel point que la maîtresse, en charge de ce niveau, ne peut plus l'utiliser. Les vidéo projections ne peuvent plus être réalisées, et elle doit donc faire de plus en plus de photocopies afin que les élèves puissent avoir un support de travail. Et le matériel de projection acquis et installé n'est donc plus utilisé.

Au vu des éléments présentés, il apparaît nécessaire de remplacer l'ordinateur portable pour cette classe.

Après sollicitation de devis, la société Tertronnic est la seule à en avoir présenté un.

Le devis présenté d'un montant de 934,39 € TTC (neuf-cent-trente-quatre euros et trente-neuf centimes) comprend :

- PC Portable ASUS
- Logiciels de bureautique
- Câblage pour la connexion réseau et internet
- Prestation de mise en service sur place

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- VALDIE le devis de la société Tertronnic pour un montant de 934,39 € TTC (neuf-cent-trente-quatre euros et trente-neuf centimes)
- AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaire à l'acquisition de cet ordinateur.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

